



**L'A.C.C.C.F.**  
**« COMMENT CA MARCHE »**

### **ADMINISTRATIVEMENT**

L'Auto Caravaning et Camping-car Club de France est une Association régie par la loi de 1901 avec un secteur lucratif qui la soumet à la TVA (qui est récupérable) et à l'impôt sur les Sociétés. Ses statuts sont déposés en Préfecture depuis 1927. Elle rayonne sur tout le pays avec ses 13 sections régionales.

Tous ses membres sont bénévoles

### **QUI FAIT QUOI ?**

Une Assemblée Générale réunit 1 fois par an les membres du Comité Directeur pour faire le bilan moral, actif et financier de l'année écoulée, puis définir les buts à atteindre pour l'année suivante.

Le Comité Directeur se compose de 39 membres : 5 élus nationaux, des représentants des secteurs techniques (voyages, campings, bulletins, Internet, annonceurs), des délégués des Sections régionales au prorata du nombre de leurs adhérents.

Le Comité restreint de 13 membres assure le suivi des décisions prises en assemblée générale.

### **LES SECTEURS D'ACTIVITES**

**Le Siège** : 2 salariés (Secrétaire et Comptable) assurent le fonctionnement administratif (adhésions, circulaires nationales, paiement des factures, etc...)

**Les Sections** : gèrent avec leur Comité de Section leurs activités de sorties de 11 nuitées au maximum, et de recherche d'adhérents.

**Les Campings** : 2 salariés chacun, sont gérés par la Commission nationale des Campings et 2 gestionnaires.

**Les Voyages à partir de 12 nuitées** : sont gérés par une Commission nationale qui assure aussi la formation des futurs organisateurs de voyage.



**L'A.C.C.C.F.**  
**« COMMENT CA MARCHE »**

**« COMMENT CA MARCHE »**

### **LES FINANCES**

**Les Recettes de l'Association** proviennent des cotisations de ses membres et des recettes engendrées par les activités des 2 campings.

**Le fonctionnement administratif des Sections** est assuré par l'autofinancement de celles-ci. Le suivi est assuré par le Trésorier de la Section et le Trésorier Général adjoint.

**Les dépenses du Siège** sont payées par une part des cotisations des adhérents et des recettes des campings.

**Les dépenses des Campings** sont assurées par leurs recettes propres. Le suivi est assuré par la Comptable du Siège et le Trésorier Général.

**Les dépenses de la Commission des Voyages** sont assurées par une redevance à la commission voyage. Les voyages s'autofinancent. Le suivi est assuré par le Trésorier de cette Commission et le Trésorier Général.

**Recettes et Dépenses** sont suivies par la Comptable du Siège, le Trésorier Général et un Expert Comptable indépendant.

**Le Bilan Général annuel** est effectué par l'Expert Comptable dans un document unique en 3 parties : Siège, Camping de ST PALAIS, Camping de PENESTIN.